

**REQUÉRANTS  
NON-  
ADMISSIBLES**

Les requérants non-admissibles incluent les organismes publics, les sociétés de la Couronne, celles dont la Couronne détient plus de 50% des actifs ainsi que leurs filiales ou entreprises associées, et les organismes sans but lucratif.

**ÉVALUATION**

Les agents des Centres du commerce international étudieront les demandes en fonction des critères d'admissibilité liés à l'entreprise et aux coûts, avant d'approuver le financement.

**COÛTS  
ADMISSIBLES**

Le PDME partagera jusqu'à concurrence de 50 % :

- le coût du billet d'avion international aller-retour en classe économique ou le coût équivalent d'un autre mode de transport dans le cadre d'une visite d'identification de marché approuvée

et/ou

- les frais de participation à une foire commerciale à l'extérieur du Canada.

La contribution du PDME se limite à deux projets approuvés par exercice financier.

**COÛTS NON  
ADMISSIBLES**

Le PDME ne couvrira pas :

- le coût des produits (échantillons compris), sauf aux fins de participation à une foire commerciale;
- le coût de traduction dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada;
- le salaire des employés ou les commissions;
- les frais de représentation et de réception;
- les frais de séjour (hôtel et repas);
- la TVA (telle que perçue par les gouvernements étrangers);
- la TPS.